



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240322-A202420-AR



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPES

ARRETE 202420

OBJET : REMPLACEMENT DE POTEAU FIBRE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

Vu la demande de la Société Signal Optique Energie, domiciliée, 41 rue Professeur Calmette, 33150, CENON représentée par Monsieur TRABELSI Ali , en date du 22/03/2024

CONSIDERANT que les travaux auront lieu au 60 chemin des Carrières à partir du 27/03/2024 pour une durée de 3 jours calendaires ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engin de chantier sur une partie de la chaussée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

A R R E T E

Article 1 :

Dans le cadre des travaux, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la voie communale VC 107 au 60 chemin des Carrières, à partir du 27/03/2024 pour une durée de 3 jours calendaires.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 30km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société Signal Optique Energie

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 22/03/2024

